



**SERVICE
DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE
SECOURS DU VAR**

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

RAA / 2021-08

PUBLICATION DU LUNDI 05 JUILLET 2021



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RAA / 2021-08

Publication du Lundi 05 Juillet 2021

SOMMAIRE

Arrêtés

Numéro	Objet	Pages
002118	Arrêté du 02 juillet 2021 portant délégation de signature au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var.	3
001319	Arrêté du 04 mai 2021 fixant le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe au titre de l'année 2021.	5
001318	Arrêté du 04 mai 2021 fixant le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe au titre de l'année 2021.	6
001317	Arrêté du 04 mai 2021 fixant le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe au titre de l'année 2021.	7
001316	Arrêté du 04 mai 2021 fixant le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe au titre de l'année 2021.	8

REPUBLIQUE FRANCAISE

Direction

Numéro : 002118



Service Départemental
d'Incendie et de Secours du
Var

Arrêté portant délégation de signature
au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

**Le Président du Conseil Départemental,
Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L1424-27 alinéa 1^{er}, L1424-30 al 1^{er} et L1424-33 alinéa 6,

Vu la délibération n°A1 en date du 1^{er} juillet 2021 du Conseil Départemental du Var portant élection de Monsieur Marc GIRAUD en qualité de Président du Conseil Départemental du Var,

Vu l'arrêté conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Madame la Présidente du CASDIS en date du 09 juillet 2018 portant détachement du Colonel Hors Classe Eric GROHIN sur l'emploi fonctionnel de Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var,

Vu l'arrêté conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Madame la Présidente du CASDIS en date du 16 avril 2018 portant détachement du Colonel Frédéric GOSSE sur l'emploi fonctionnel de Directeur Départemental Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var,

Vu l'arrêté conjoint de Monsieur le Préfet du Var et de Madame la Présidente du Conseil d'Administration du SDIS du Var en date du 08 avril 2019 portant organisation du corps départemental de sapeurs-pompiers du Var,

Vu l'arrêté conjoint n°002182 en date du 09 juin 2016 portant nomination du Lieutenant-Colonel Stéphane FARCY en qualité de chef du pôle Organisation des secours et Prévention des risques du SDIS du Var,

Vu l'arrêté conjoint n°000597 en date du 31 décembre 2016 portant nomination du Lieutenant-Colonel Stéphane FARCY au grade de Colonel ;

Vu l'arrêté conjoint n° 003364 en date du 15 septembre 2016 portant nomination du Lieutenant-Colonel Loïc LAMBERT en qualité de chef du pôle Ressources et Administration du SDIS du Var,

Vu la note d'information de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 27 avril 2021 (NOR : INTE2109635C) relative au renouvellement des représentants des départements aux conseils d'administration des services d'incendie et de secours (CASDIS),

Considérant le fait que le CASDIS est présidé de droit par le Président du Conseil départemental jusqu'à la désignation par le Président du Conseil départemental du nouveau Président du CASDIS, une fois désignés les représentants du Conseil départemental au CASDIS (prévu le 20 juillet 2021),

Considérant la nécessité dans cet intervalle d'assurer la continuité du fonctionnement du SDIS du Var afin de répondre aux besoins d'intérêt général et, par suite, d'organiser l'expédition des affaires courantes, comme corollaire à la nécessaire continuité du service public porté par le SDIS.

ARRETE

Article 1 : Une délégation de signature est accordée au **Colonel hors classe Eric GROHIN**, Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var, pour signer en mon nom, sous ma responsabilité et sous ma surveillance, tous les actes, documents ou courriers relatifs à l'expédition des affaires courantes nécessaires à la gestion administrative et financière de l'établissement,

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du Colonel hors classe **Éric GROHIN**, la délégation de signature qui lui est conférée aux termes de l'article 1er du présent arrêté, sera exercée par le **Colonel Frédéric GOSSE**, Directeur Départemental adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var, pour signer en mon nom, sous ma responsabilité et sous ma surveillance, tous les actes, documents ou courriers relatifs à l'expédition des affaires courantes nécessaires à la gestion administrative et financière de l'établissement,

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement du Colonel hors classe **Éric GROHIN** et du Colonel **Frédéric GOSSE**, les délégations de signature qui leur sont conférées aux termes des article 1er et 2 du présent arrêté seront exercée par le **Colonel Stéphane FARCY**, chef du pôle Organisation des secours et Prévention des risques du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var, pour signer en mon nom, sous ma responsabilité et sous ma surveillance, tous les actes, documents ou courriers relatifs à l'expédition des affaires courantes nécessaires à la gestion administrative et financière de l'établissement relevant des attributions des groupements et services placés sous son autorité,

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement du Colonel hors classe **Éric GROHIN** et du Colonel **Frédéric GOSSE**, les délégations de signature qui leur sont conférées aux termes des article 1er et 2 du présent arrêté seront exercée par le **Lieutenant-Colonel Loïc LAMBERT**, chef du pôle Ressources et Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var, pour signer en mon nom, sous ma responsabilité et sous ma surveillance, tous les actes, documents ou courriers relatifs à l'expédition des affaires courantes nécessaires à la gestion administrative et financière de l'établissement relevant des attributions des groupements et services placés sous son autorité,

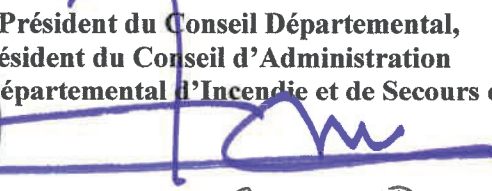
Article 5 : Les arrêtés du président du CASDIS n° 003758, 003759, 003761, 003763, 003764, 003765, 003766, 003767, 003769 en date du 20 octobre 2020, n°000710, 000711, 000712, 000713, 000715, 000717 en date du 8 mars 2021 sont abrogés,

Article 6 : Le Directeur Départemental des Services d'incendie et de secours du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Var et publié au Recueil des actes administratifs du SDIS du Var et sur le site internet www.sdis83.fr, sous un onglet « Recueil des actes administratifs ».


Article 7 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Toulon sis 5 rue racine – CS 40510, 83041 TOULON CEDEX 9, peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour chaque délégataire et dans un délai de deux mois à compter de sa publicité pour les tiers, par voie postale ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

A Draguignan, le 2 JUL. 2021

Le Président du Conseil Départemental,
Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var



2/2 Marc GIRAUD





Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Var

REPUBLIQUE FRANCAISE

Groupement des Ressources Humaines

Numéro : **001319**

Arrêté portant tableau d'avancement annuel au grade
d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
au titre de l'année 2021

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S DU VAR**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
VU le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
VU l'arrêté n°4644 en date du 17 décembre 2020 portant établissement des lignes directrices de gestion du SDIS du Var,
SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var,

ARRETE

Article 1^{er} : Le tableau d'avancement annuel au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

NB	NOM	PRENOM	DATE PROMOTION
1	TEINTURIER	MADELEINE	01/01/2021
2	GRARE	MARION	06/04/2021

Article 2 : Une ampliation du présent arrêté sera affichée dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et publié au « Recueil des actes administratifs » du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (consultable sur le site internet www.sdis83.fr et à la Direction Départementale des SIS du Var sise 87, bd du Colonel LAFOURCADE-CS 30255- 83007 DRAGUIGNAN).

Article 3 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var est chargé de l'exécution et de la notification du présent arrêté.

DRAGUIGNAN, le - 4 MAI 2021
Le Président

du Conseil d'Administration du SDIS



Dominique LAIN

Conformément aux articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois, à compter de sa notification, à l'adresse suivante :

5 rue Racine -BP 40510 - 83 041 TOULON CEDEX 9

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr

87, boulevard Colonel Michel Lafourcade - CS 30255 - 83007 DRAGUIGNAN Cedex - Tel : 04.94.60.37.00

REPUBLIQUE FRANCAISE



Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Var

Groupement des Ressources Humaines

Numéro : **001318**

Arrêté portant tableau d'avancement annuel au grade
d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
au titre de l'année 2021

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S DU VAR**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
VU le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
VU l'arrêté n°4644 en date du 17 décembre 2020 portant établissement des lignes directrices de gestion du SDIS du Var,
SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var,

ARRETE

Article 1^{er} : Le tableau d'avancement annuel au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

NB	NOM	PRENOM	DATE PROMOTION
1	ALIOUI-BALME	MYLENA	01/10/2021
2	KOZUL	NATHALIE	04/11/2021

Article 2 : Une ampliation du présent arrêté sera affichée dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et publié au « Recueil des actes administratifs » du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (consultable sur le site internet www.sdis83.fr et à la Direction Départementale des SIS du Var sise 87, bd du Colonel LAFOURCADE-CS 30255- 83007 DRAGUIGNAN).

Article 3 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var est chargé de l'exécution et de la notification du présent arrêté.

DRAGUIGNAN, le...- 4 MAI 2021



**Le Président
du Conseil d'Administration du SDIS**

Dominique LAIN

Conformément aux articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois, à compter de sa notification, à l'adresse suivante :

5 rue Racine -BP 40510 - 83 041 TOULON CEDEX 9

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr.



**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S DU VAR**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
 VU la loi n°2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la Fonction Publique,
 VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
 VU le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
 VU l'arrêté n°4644 en date du 17 décembre 2020 portant établissement des lignes directrices de gestion du SDIS du Var,
 SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var,

ARRETE

Article 1^{er} : Le tableau d'avancement annuel au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2021:

NB	NOM	PRENOM	DATE PROMOTION
1	FRANCESCHINI	PASCAL	01/01/2021

Article 2 : Une ampliation du présent arrêté sera affichée dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et publié au « Recueil des actes administratifs » du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (consultable sur le site internet www.sdis83.fr et à la Direction Départementale des SIS du Var sise 87, bd du Colonel LAFOURCADE-CS 30255- 83007 DRAGUIGNAN).

Article 3 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var est chargé de l'exécution et de la notification du présent arrêté.

DRAGUIGNAN, le...-4...MAI...2021...



Le Président
du Conseil d'Administration du SDIS

Dominique LAIN



**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S DU VAR**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
 VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
 VU le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
 VU l'arrêté n°4644 en date du 17 décembre 2020 portant établissement des lignes directrices de gestion du SDIS du Var,
 SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var,

ARRETE

Article 1^{er} : Le tableau d'avancement annuel au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2021:

NB	NOM	PRENOM	DATE PROMOTION
1	CABASSE	YVES	01/03/2021

Article 2 : Une ampliation du présent arrêté sera affichée dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et publié au « Recueil des actes administratifs » du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (consultable sur le site internet www.sdis83.fr et à la Direction Départementale des SIS du Var sise 87, bd du Colonel LAFOURCADE-CS 30255- 83007 DRAGUIGNAN).

Article 3 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var est chargé de l'exécution et de la notification du présent arrêté.

DRAGUIGNAN, le.....4...MAI...2021..



Le Président
du Conseil d'Administration du SDIS

Dominique LAIN